BILAN ACTIF

SAS RUN EATT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,60		2,09
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	6 348	5 063	1 286		3 402	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,70		3,27
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	7 875	4 221	3 654		5 333	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				7,68		10,06
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	305		305		153	
Prêts						
Autres immobilisations financières	16 239		16 239		16 239	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**30 767**	**9 284**	**21 483**	**9,97**	**25 127**	**15,42**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	1 672		1 672	0,78	48	0,03
Créances (2)				63,45		44,33
Clients	120 530		120 530		71 458	
Personnel et comptes rattachés	159		159		80	
Créances fiscales et sociales	15 265		15 265		627	
Autres créances	721		721		3	
Débiteurs divers	90		90		69	
Charges constatées d'avance	1 743		1 743		577	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	53 877		53 877	25,00	64 961	39,87
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**194 056**		**194 056**	**90,03**	**137 823**	**84,58**
Frais d'émission des emprunts (IV)						

BILAN ACTIF

SAS RUN EATT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**224 823**	**9 284**	**215 539**	**100**	**162 950**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*138 507*					

BILAN PASSIF

SAS RUN EATT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 143 500)		143 500	66,58	143 500	88,06
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		-84 979	-39,43		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		3 482	1,62	-84 979	-52,15
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**62 003**	**28,77**	**58 521**	**35,91**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		3 574	1,66	6 112	3,75
Groupe et associés		52 924	24,55	52 278	32,08
Dettes fiscales et sociales		97 038	45,02	46 039	28,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**153 536**	**71,23**	**104 429**	**64,09**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**215 539**	**100**	**162 950**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*153 536*			

Annexe

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

SAS RUN EATT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Choix
Faits caractéristiques	**Produite**
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	**Produite**
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement (832-4)	**Non applicable**
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	**Produite**
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	**Produite**
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	**Non applicable**
Filiales et participations (832-5)	**Non applicable**
Crédits-bail (836-3, 836-4)	**Non applicable**
Locations (836-3)	**Non applicable**
Etat des stocks (832-7)	**Non applicable**
Etat des échéances des créances (832-9)	**Produite**
Effets de commerce (836-2)	**Non applicable**
Entreprises liées (834-1)	**Non applicable**
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	**Non applicable**
Composition du capital social (832-11)	**Non applicable**
Tableau d'affectation du résultat (832-11)	**Non applicable**
Etat des actions propres (832-12)	**Non applicable**
Tableau des variations des capitaux propres (832-11)	**Non applicable**
Ecart de réévaluation (832-3)	**Non applicable**
Etat des provisions (832-13, 832-14)	**Non applicable**
Etat des échéances des dettes (832-15)	**Produite**
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	**Non applicable**
Engagements (836-1)	**Non applicable**
Ventilation du chiffre d'affaires (832-18)	**Non applicable**
Dettes garanties par des sûretés réelles (832-16)	**Non applicable**
Crédits d'impôts (833-2)	**Non applicable**
Répartition de l'impôt sur les bénéfices (833-4)	**Non applicable**
Honoraires CAC (832-20)	**Non applicable**
Charges et produits exceptionnels (832-21)	**Non applicable**
Les effectifs (835-1, 835-2, 837-2)	**Non applicable**
Autres informations (838-1 à 838-17)	**Non applicable**
Commentaire	**Non applicable**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 215 538,86 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 3 481,78 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels bureau informatique	3	
Mobilier	3	

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS RUN EATT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	6 348		
TOTAL	**6 348**		
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	6 929		946
TOTAL	**6 929**		**946**
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	153		153
Prêts et autres immobilisations financières	16 239		
TOTAL	**16 392**		**153**
TOTAL GENERAL	**29 669**		**1 098**

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			6 348	
TOTAL			**6 348**	
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier			7 875	
TOTAL			**7 875**	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			305	
Prêts et autres immobilisations financières			16 239	
TOTAL			**16 544**	
TOTAL GENERAL			**30 767**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS RUN EATT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			2 946	2 117		5 063
TOTAL			**2 946**	**2 117**		**5 063**
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique			1 596	2 625		4 221
TOTAL			**1 596**	**2 625**		**4 221**
TOTAL GENERAL			**4 542**	**4 742**		**9 284**

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	2 117				
TOTAL	**2 117**				
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau, informatique & mobilier	2 625				
TOTAL	**2 625**				
TOTAL GENERAL	**4 742**				

ETAT DES CRÉANCES

SAS RUN EATT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	16 239		16 239
Actif circulant			
Autres créances clients	120 530	120 530	
Personnel et comptes rattachés	159	159	
Taxe sur la valeur ajoutée	875	875	
Divers	14 390	14 390	
Débiteurs divers	811	811	
Charges constatées d'avance	1 743	1 743	
TOTAL	**154 746**	**138 507**	**16 239**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS RUN EATT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 574	3 574		
Personnel et comptes rattachés	41 419	41 419		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 402	26 402		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 742	28 742		
Autres impôts et taxes assimilées	475	475		
Groupes et associés (2)	52 924	52 924		
TOTAL	**153 536**	**153 536**		

RUN EATT

Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable

Siège social : 30 bis rue de Saint-Paul – 97420 LE PORT

983 086 349 RCS SAINT-DENIS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17 AOÛT 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Constitution de l'Assemblée

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept août à 15 heures, les associés de RUN EATT, SCIC SAS à capital variable, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à 15 rue Claude Chappe 97420 Le Port, sur convocation régulière du Président.

La feuille de présence, certifiée par le bureau et annexée au présent procès-verbal, permet de constater que 7 associés sont présents ou représentés sur 11 associés ayant droit de vote.

Le quorum statutaire requis sur première convocation, fixé au tiers des associés ayant droit de vote, est : ☒ atteint ☐ non atteint.

En conséquence, l'Assemblée est : ☒ régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ☐ dans l'impossibilité de délibérer.

2. Bureau de l'Assemblée

Président de séance	Jean-Emile-Henri DELEFLIE
Scrutateur n° 1	Pascal THIAW-KINE
Scrutateur n° 2	Dominique SAMUEL
Secrétaire désigné par le bureau	Pascal FIGUIN

Le bureau ainsi constitué constate la régularité de la convocation et des pouvoirs. Il rappelle que la feuille de présence doit mentionner les associés par collège de vote, le nombre de parts et le nombre de voix.

3. Documents déposés sur le bureau

- Convocations et justificatifs d'envoi ;
- Pouvoirs des associés représentés, le cas échéant ;
- Feuille de présence ;
- Rapport de gestion du Président – exercice 2025 ;
- Rapport coopératif ;
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- État du sociétariat et du capital social au 31 décembre 2025 ;
- Candidature du Groupe INTEGRAL au sociétariat ;
- Texte des projets de résolutions ;
- Statuts à jour de RUN EATT.

4. Ordre du jour

1. Présentation du rapport de gestion du Président ;
2. Présentation du rapport coopératif ;
3. Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
5. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice ;
7. Constatation du montant du capital social au 31 décembre 2025 ;
8. Examen de la candidature du Groupe INTEGRAL ;
9. Renouvellement du mandat du Président (vote à bulletin secret) ;
10. Renouvellement du mandat du Directeur Général (vote à bulletin secret) ;
11. Décision relative à l'engagement de la procédure de révision coopérative ;
12. Questions diverses ;
13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

5. Présentations et échanges

Le Président présente son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le rapport coopératif est ensuite présenté à l'Assemblée.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentés. Ils font apparaître un bénéfice de 3 482 €.

Le rapport spécial sur les conventions réglementées est lu à l'Assemblée.

Observations / échanges à consigner :

/

6. Résolutions soumises au vote

Les votes sont comptabilisés conformément aux collèges statutaires : Collège A – Garants de l'intérêt collectif : 45 % ; Collège B – Salariés permanents : 10 % ; Collège C – Clients : 30 % ; Collège D – Partenaires / soutiens : 15 %. Pour chaque résolution, le résultat ci-dessous doit être reporté après application de la pondération statutaire.

RÉSOLUTION N° 1 — Approbation des comptes de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 3 482 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
7	0	0	
☒ Adoptée ☐ Rejetée			

RÉSOLUTION N° 2 — Rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées, statue sur ce rapport et prend acte de son contenu.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
7	0	0	
☒ Adoptée ☐ Rejetée			

RÉSOLUTION N° 3 — Affectation du résultat de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font apparaître un bénéfice de **3 482 €**, et après avoir pris connaissance de la proposition du Président, décide d'affecter l'intégralité de ce bénéfice au compte **« Report à nouveau »**.

Le report à nouveau, antérieurement débiteur de **84 979 €**, est ainsi ramené à un solde débiteur de **81 497 €**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
7	0	0	
☒ Adoptée ☐ Rejetée			

RÉSOLUTION N° 4 — Constatation du capital social au 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après présentation de l'état du sociétariat et des mouvements de capital, constate que le capital social souscrit au 31 décembre 2025 s'élève à 143 500 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
7	0	0	
☒ Adoptée ☐ Rejetée			

RÉSOLUTION N° 5 — Admission du Groupe INTEGRAL au sociétariat

L'Assemblée Générale, après examen de la candidature du Groupe INTEGRAL, décide de l'admettre en qualité d'associé dans la catégorie « Partenaires / soutiens ». Elle prend acte de son engagement de souscrire 10 parts sociales de 100 € chacune, soit un montant total de 1 000 €, sous réserve de leur libération dans les conditions statutaires. La qualité d'associé prendra effet après agrément et libération des parts.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
7	0	0	
☒ Adoptée ☐ Rejetée			

RÉSOLUTION N° 6 — Renouvellement du mandat du Président

Le mandat du Président arrivant à son terme à l'issue de la présente Assemblée statuant sur les comptes 2025, l'Assemblée procède au scrutin secret au renouvellement du mandat de Président.
Candidat : SORENET SARL, représentée par M. Jean-Emile-Henri DELEFLIE.
À l'issue du scrutin, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de SORENET SARL, représentée par M. Jean-Emile-Henri DELEFLIE, en qualité de Président, pour une durée de trois ans.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC / NUL
8	0	0	0

RÉSOLUTION N° 7 — Renouvellement du mandat du Directeur Général

Le mandat du Directeur Général arrivant à son terme à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale procède, conformément aux statuts et sur proposition du Président, au scrutin secret au renouvellement du mandat de Directeur Général.

Candidat : M. Pascal FIGUIN.

À l'issue du scrutin, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de M. Pascal FIGUIN en qualité de Directeur Général pour une durée de trois ans, sans que la durée de ses fonctions puisse excéder celle du mandat du Président.

Il est rappelé que la rémunération perçue par M. Pascal FIGUIN au titre de son contrat de travail est distincte de l'exercice de son mandat social.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC / NUL
8	0	0	0

RÉSOLUTION N° 8 — Engagement de la procédure de révision coopérative

L'Assemblée Générale décide d'engager la procédure de révision coopérative de RUN EATT et donne mandat au Président pour accomplir les démarches nécessaires à la désignation d'un réviseur coopératif habilité et à la réalisation de la révision.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
8	0	0	
☑ Adoptée ☐ Rejetée			

RÉSOLUTION N° 9 — Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives aux décisions adoptées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
8	0	0	
☑ Adoptée ☐ Rejetée			

7. Questions diverses

Questions soulevées et réponses apportées :

8. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, établi par les membres du bureau et signé par eux.

Le Président	Scrutateur n° 1	Scrutateur n° 2	Le Secrétaire
Nom : BELEFLIÉ	Nom :	Nom : SAMUEL . D	Nom : FIGUIN PASCAL
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :